



Résiliation école privée hors contrat

Par **Skittles**, le **29/12/2017** à **22:45**

Bonsoir à tous,

Je m'adresse ici car je suis un peu désespérée face à ma situation, et si je pouvais avoir des conseils, cela m'aiderait beaucoup...

Voilà, en juillet 2017, je me suis inscrite auprès d'une école privée de comptabilité car à ce moment là, je n'avais rien et je ne savais pas trop ce que j'allais faire vu que j'avais quitté mon école de commerce que je trouvais trop chère (9160 euros l'année) pour un enseignement qui ne valait pas la peine. J'ai signé un contrat d'adhésion avec cette école de comptabilité (qui est de 3800 euros l'année) et j'ai commencé les cours à la mi-septembre. Pendant un mois et demi, j'y suis allée, sauf qu'après j'ai appris que j'étais enceinte de 2 mois. A ce moment-là, il a fallu que je prenne une décision, soit continuer la formation, soit partir. J'ai voulu partir car je savais pertinemment que je n'arriverais pas à la fin de la formation et que mon copain et moi, nous voulions emménager ensemble vu que lui travaillait et qu'à nos deux salaires on aurait pu s'en sortir, sachant qu'à côté je voulais suivre une autre formation plus en adéquation avec mes années d'études acquises (en effet, l'école que je convoitais m'aurait permis de devenir conseillère bancaire en un an vu que j'ai déjà acquis 3 années et cela m'aurait fait que 1000 euros l'année).

Alors j'ai commencé à regarder les clauses de résiliations et le contrat permet la résiliation à l'initiative de l'étudiant seulement avant la rentrée des classes et si la résiliation arrive après, cela est considéré comme un désistement et la totalité des frais restent acquis par l'école ; et "en cas de force majeure dûment justifiée (décès de l'élève, cas d'une maladie nécessitant d'une hospitalisation de deux mois consécutifs)".

J'ai donc fait part de mon problème à l'école, qui m'a demandé de déposer sur place une lettre de désinscription avec des justificatifs, et c'est ce que j'ai fait, sauf qu'ils ne m'ont pas recontacté... Et entre temps, j'ai appris que l'enfant que je portais avait une maladie incurable

et que je devais avoir recours à une interruption médicale de grossesse... J'ai pris beaucoup de temps avant de franchir le cap, le temps de lui dire au revoir, et d'être forte pour mon enfant. Je n'arrive pas à me remettre mentalement de ce que j'ai du subir et je suis suivis par une pédo-psychiatre et sous traitement à présent... j'enchaîne coups de massue sur coup de massue... Je me retrouve ainsi avec mon petit salaire de job étudiante (j'ai pas droit à la bourse vu que j'avais intégrer une école hors contrat) qui va directement chaque mois payé mon école, et je me retrouve avec des fins de mois à 30 euros. Je me suis renseignée auprès de la maison de justice de ma ville mais l'avocat que j'ai vu n'a rien cherché à comprendre, et puis je me suis renseignée vers la clinique juridique de l'université Paris Descartes qui m'ont dit que je pouvais mentionner le motif légitime en demandant aux médecins qui me suivent depuis le début de me fournir une attestation médicale attestant du fait que je ne pouvais pas suivre définitivement l'enseignement dispensé. Le problème pour moi, c'est que sur mon contrat ils mentionnent nulle part de motifs légitimes ou impérieux, et j'ai l'impression que ça va servir à rien [smile17] De plus, selon la clinique juridique je ne pourrais pas mentionner ni de clauses abusives ni de déséquilibre significatif du contrat car il y en aurait pas dans ma situation.. Je ne sais plus quoi faire... je voulais tourner la page et je ne peux pas à cause de ce contrat. A ce jour, je continue toujours à payer chaque mois parce que j'ai vraiment peur des représailles, déjà que j'enchaîne les problèmes... j'ai même refusé de prendre un arrêt de travail pour travailler et pouvoir payer cette école alors que je suis au plus bas, et que je n'ai pas pu faire correctement le deuil de mon bébé... Je me vois mal continuer à payer jusqu'à mai 2018... je suis vraiment au plus bas...

A présent, je compte faire donc une lettre de relance, et j'attends mon prochain rendez-vous avec ma pédo-psychiatre le 17 janvier. Mais je ne sais pas vraiment ce que je vais mettre dedans...

Merci aux personnes qui auront pris la patience de me lire et de me répondre.

Par **morobar**, le **30/12/2017** à **10:38**

Bjr,

EN fait personne ne sait exactement ce que vous voulez.

Sinon interrompre vos études.

Les clauses de résiliations sont indiquées au contrat et ne paraissent pas, selon ce que vous indiquez, abusives.

[citation] en demandant aux médecins qui me suivent depuis le début de me fournir une attestation médicale attestant du fait que je ne pouvais pas suivre définitivement l'enseignement dispensé.[/citation]

Pas un médecin ne délivrera une attestation de complaisance de ce type.